

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Flamand

<https://www.cadre21.org/membres/cc71943af52f7e99e3bac918>

Date d'obtention : 2023-11-28 11:56:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord il est important de parler avec la victime (et celle qui rapporte l'incident si ce n'est pas la victime elle-même) et la mettre en confiance. Ensuite il est important de remplir la grille d'évaluation de l'incident pour connaître sa nature (impulsif, malveillant, intention,)

Ensuite, il est important de rencontrer toutes les personnes concernées pour pouvoir bien remplir la grille d'évaluation et vérifier les informations avec eux. Important de rappeler à chacun l'importance de la confidentialité de la vie privée de chacun et les conséquences des gestes. S'assurer que les photos ne soient pas partagées ou vues par d'autres personnes. S'assurer également quant à l'intervenant, il ne faut pas regarder les photos sous aucun prétexte.

Si nous avons des raisons de croire à un acte malveillant, il faut confisquer le cellulaire et appeler le service de police. Il faut rencontrer l'investigateur et connaître les intentions liées à son geste. Important de préserver l'anonymat des autres personnes concernées (ayant donné de l'information).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans chacun des cas, je pense que la personne qui a envoyé les photos intimes à une autre personne, l'a fait sans penser aux conséquences. Le premier cas, elle l'a envoyé à son petit ami et ne pense pas que ça peut avoir des répercussions négatives. Dans le deuxième, elle y pense mais seulement après l'avoir fait, peut être de façon impulsive. et le troisième cas, Nicolas n'est pas conscient qu'il y a plusieurs photos de pornographie juvénile dans son téléphone, même si les photos sont de lui. Ces trois jeunes ne pensent pas aux conséquences que ça pourrait avoir si d'autres personnes se retrouveraient avec ses photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminé si c'est un acte malveillant ou impulsif. Rencontrer l'investigateur et bien saisir l'intention derrière son geste. De plus, appeler les parents et les mettre au courant de la situation est pour moi une étape délicate dans le processus. S'il s'agit bien d'un acte malveillant et criminelle, devoir appelé les policier et confisquer le téléphone du jeune est également délicate. Comme nous ne pouvons pas voir le contenu des photos pour S'ASSURER qu'elles soient bien de nature pornographique, il faut faire confiance à la grille d'évaluation et à toute l'information recueilli au cours des étapes du processus de la trousse sexto. En terminant, j'aimerais tout de même noter que chacune des étapes est délicates car il s'agit d'une situation de photos intimes qui peuvent avoir de grandes conséquences sur la vie de nos jeunes.